

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 12 Procuration : 0 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Date convocation</u> : 08/03/2024 <u>Secrétaire de séance</u> : Mme MICHAUD Carole</p>
<p>Réf : 2440 <u>OBJET</u> : ACQUISITION PARCELLE D N° 1148 – MR LIONEL VEILLAT</p>	<p>Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MCQUADE Alisha - M. DUCHEMIN Vincent Absents ou excusés : néant Procuration : néant</p>

Dans le cadre de l'aménagement de la « boucle d'Ardent » Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section D N° 1148 pour une surface de 28m² appartenant à Mr Lionel VEILLAT.

Il indique que le prix d'acquisition de cette parcelle située en zone « Ne » du PLUI-h, est fixé à : 6,00 €/M2.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :

$$28\text{m}^2 \times 6,00\text{€} = 168,00\text{€}$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **ACCEPTÉ** l'acquisition par la commune de la parcelle D N° 1148 pour une surface 28m²

* **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de 28m² X 6.00 € = 168,00 €.

Les frais de notaire étant à la charge de la commune.

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire,
MICHAUD Carole



Le Maire,
DENNE Jean-Claude

